

Journal de la CGT du Ministère des Armées et des Sociétés et Établissements Fédérés à la FNTE pour les fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'état, salariés en convention collective et retraités



La loi de programmation militaire 2024-2030

■ Édito

Le 13 octobre, des centaines de milliers de salariés et de retraités ont retrouvé le chemin de la lutte dans une action interprofessionnelle à l'appel des principales centrales syndicales nationales et européennes. Après le conflit historique qui a secoué le pays sur le premier semestre mais qui n'a pas permis de faire reculer le pouvoir sur son projet de réforme des retraites, beaucoup de manifestants s'interrogent sur l'utilité et l'efficacité de se mobiliser pour faire reconnaître leurs droits et aboutir leurs revendications. Leurs interrogations voire leurs inquiétudes sont légitimes tant la déception a été grande pour tous, tant le jusqu'aboutisme du pouvoir en place est dangereux.

Dangereux pour la démocratie sociale.

Le président élu n'a pas su entendre le rejet du projet de loi par plus de 75% de la population qu'il est sensé diriger. L'intelligence d'un seul homme, aussi « jupitérien » soit-il, n'est rien face à l'intelligence collective de millions de personnes.

Reconnaître ses erreurs est la preuve d'un grand homme d'état, Monsieur Macron a raté son rendez-vous avec l'histoire.

Dangereux pour l'avenir de notre pays. La dégradation des conditions de vie, la précarité, la détresse sociale que va accentuer cette loi, sont les terreaux sur lesquels germent les populismes et les idées extrêmes.

Monsieur Macron ne veut, peut-être, pas l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite, par contre s'il le voulait il ne s'y prendrait pas autrement. Il prend le risque de rester dans l'histoire comme celui qui a servi de marche pied à un parti fascisant.

Le combat contre les idées d'extrême droite est pris en compte sérieusement par la CGT qui entend mettre tout en œuvre pour empêcher l'inconcevable.

Un débat s'est tenu au siège de la CGT le 5 octobre sur le sujet, nous y consacrons une page de notre journal. Ce combat doit être celui de tous les militants de la CGT au quotidien.

L'histoire sociale de notre pays est ponctuée de belles et fortes luttes qui se sont conclues sur des victoires importantes mais aussi parfois sur des échecs.

Les conflits sociaux ne sont pas des sciences exactes. Jamais les militants de notre organisation, y compris dans les moments les plus désespérés ne se sont laissé aller à l'abattement et à la résignation. Aucun conflit n'est jamais inutile, celui du premier semestre a permis à beaucoup de jeunes et de moins jeunes, de faire connaissance avec le syndicalisme en général et avec la CGT en particulier.

C'est avec eux que nous construirons nos victoires futures car la lutte paye, toujours.

Yvon VELLY



■ Sommaire

Page 2 : Édito

Page 3 : Actualité revendicative

- Lutter contre les idées d'extrême droite

Pages 4, 5 : Dossier :

- La loi de Programmation Militaire 2024-2030

Pages 6, 7 : Vie syndicale

- Congrès de Lorient
- Conférence des secrétaires généraux
- Protection Sociale Complémentaire
- Conférence Nationale UFR

Page 8 : IFHS :

- La CGT contre l'extrême droite : un combat de classe



0€50

Le Travailleur de l'État

Responsable de la publication : Eric Brune
263 rue de Paris, case 541
93515 Montreuil CEDEX
trav-etat@cgt.fr



N° CPPAP : 0326 S 06424
Imprimé et routé par Rivet Presse Edition
87000 Limoges

■ Actualité revendicative

Lutter contre les idées d'extrême droite, le racisme et l'antisémitisme

Depuis toujours la CGT milite activement pour lutter contre le fléau de l'extrême droite.

Le colloque organisé le 5 octobre dernier dans le patio Georges Seguy a réuni près de 450 participants. Cette journée a permis de débattre du renforcement de la lutte syndicale pour combattre les idées abominables de l'extrême droite qui s'infiltrent sur nos lieux de travail (dans le privé comme dans le public) et au sommet de notre représentation nationale.

La première partie a permis de rappeler l'origine et la définition du racisme, de l'antisémitisme, du rejet de l'autre qui sont les matrices de l'extrême droite, de dénoncer l'impopularité sociale, et la préférence nationale dans les programmes économiques de celle-ci.

Après une matinée riche en débats les participants ont assisté à l'inauguration du parvis Henri Krasucky en présence de Sophie Binet, de Pierre Krasucky et de Patrice Bessac, maire de Montreuil.

Après ce moment d'hommage, le deuxième temps de cette journée avait pour thème « *le syndicalisme à l'offensive pour combattre les idées d'extrême droite* ».



La camarade espagnole de l'UGT (Unión General de Trabajadores) et la camarade italienne - CGIL (Confédération Générale Italienne du Travail) ont témoigné de leur expérience face à l'Extrême droite. Notamment sur les actions menées en Espagne lors la campagne des dernières élections de juillet 2023 pour faire barrage au parti VOX. Les syndicats espagnols ont réaffirmé sur la place publique leurs revendications pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en Espagne. L'Italie est

quant à elle confrontée à Giorgia Meloni, première ministre. Les syndicats soulignent l'importance fondamentale de la solidarité internationale, et européenne pour démonter l'impopularité sociale.

A l'approche des élections européennes de juin 2024, rappelons qu'actuellement siègent au sein du même groupe au Parlement européen, les Italiens de Fratelli, les Espagnols de Vox ou les Polonais de Droit et justice (PiS). Peu connu en France, ce groupe est de plus en plus influent.

Plus proche de nous le témoignage du camarade de Julien Rader de l'UL Béziers sur la lutte au quotidien contre le système mis en place par Ménard. Réélu en 2020, la chasse aux sorcières continue contre les travailleurs sans papiers, les migrants, les syndicats et plus particulièrement la CGT. Le camarade a également rappelé sur quelles bases ce dernier avait été élu (déclin et absence de politique pour la ville avec un taux de pauvreté parmi les plus élevés).

L'extrême droite, aux portes du pouvoir grâce à Emmanuel Macron l'allier utile, serait la seule alternative jamais essayée ? **NON !** Tout oppose syndicats et extrême droite. Non seulement l'histoire syndicale et la tradition de lutte contre celle-ci mais aussi les valeurs défendues par les syndicats d'aujourd'hui.

Ceux-ci croient par-dessus tout en la solidarité : nous aspirons à une vie meilleure, à la justice sociale et à des opportunités pour tous les travailleurs. Nous défendons l'unité plutôt que la division. Mais soyons très vigilants **aux tentatives d'implantation** de l'extrême droite dans le syndicalisme. La CGT n'est jamais restée inactive, elle est engagée et peut, en la matière, se prévaloir d'une longue expérience de lutte contre l'extrême droite et ses idées.



■ Dossier

La Loi de Programmation Militaire 2024-2030

La LPM c'est quoi ?

Cette loi fixe les orientations de la politique de défense et a pour objet d'établir une programmation pluriannuelle des dépenses de l'Etat pour la défense militaire. Cette loi est censée permettre à la France de faire

face aux nouvelles menaces qui pèsent sur elle et à maintenir son rang parmi les grandes puissances du monde d'après le ministre des armées.

Alors que le gouvernement a réaffirmé vouloir réduire la dépense publique, la LPM porte le budget des armées à 2% du PIB à partir de 2025, exigé par l'OTAN qui représente pour les 7 prochaines années plus de 413 milliards d'euros. Une augmentation vertigineuse de 30% du budget par rapport à la LPM précédente.

L'objectif est de préparer une guerre d'avance, des conflits de haute intensité. Gagner la guerre avant la guerre, la guerre en Ukraine n'y étant certainement pour rien.

Elle axe sur quoi ? Quelles sont ses priorités ?

Renforcement de la dissuasion nucléaire et du renseignement militaire, investissements dans le cyber, sol-air, spatial et maritime, nouveaux armement, objectif de (ambitionner envisager) 105 000 réservistes afin de transformer les armées.

Passage en économie de guerre : adapter et préparer l'outil militaire aux conflits futurs en conciliant la supériorité opérationnelle avec la possibilité de constituer des stocks stratégiques avec un délai de production rapide et cout de possession de l'État.

Voici quelques exemples :



Renforcement de la Dissuasion nucléaire : plus de 60 milliards y seront consacrés dont 10, à terme, seront



consacrés au porte-avions de nouvelle génération censé remplacer le Charles-de-Gaulle.

Innovations : 10 milliards y sont destinés comme pour l'intelligence artificielle, système autonome, communications mer, air, espace.

Espace : 6 milliards capacités spatiales d'observation et d'écoute.

Drones et robots : 5 milliards drones tactiques, drones de contact - futur système anti-mines, etc.

Défense Surface-Air : 5 milliards - modernisation système de missiles antiaériens et antimissiles.

Souveraineté Outre-Mer : 13 milliards - capacité de surveillance-anticipation développée, montée en puissance des moyens aériens enjeux de souveraineté à Mayotte.

Renseignements : 5,4 milliards - capacités d'exploitation renouvelées et une industrialisation des outils d'investigation numérique, dispositif de traitement de donnée en masse.

Cyber : 4 milliards - développement d'une cyber-défense de premier plan apte à assurer dans la

durée, la résilience des activités critiques du ministère et l'interopérabilité avec nos alliés

Forces Spéciales : 2 milliards - modernisation des équipements et livraison de nouvelle capacités.

Munitions : 16 milliards - consolidations des stocks, transition vers les futures capacités ex-missiles longue portée antinavire et de croisière, etc. Elles s'appuieront sur la démarche d'Economie de guerre.

Concernant l'amélioration des conditions de vie au travail le plan famille 2 est doté de 700 millions d'euros.



	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024-2030
Crédit de paiement	47,04	50,04	53,04	56,04	60,32	64,61	68,91	400
Variation	3,1	3	3	3	4,3	4,3	4,3	

Les Ressources budgétaires de la mission défense :

Hors charges de pensions à périmètre constant elles évolueront comme suit : **(tableau ci-dessus)**.

Les effectifs du Ministère des Armées :

Ils s'élèveront à 271800 équivalents temps plein en 2027 et à 275 000 équivalents temps plein en 2030. À ces effectifs s'additionneront les augmentations d'effectifs du service industriel de l'aéronautique. Se rajoutera enfin le renforcement des effectifs des volontaires de la réserve opérationnelle militaire portés à 105 000 au plus tard en 2035 pour atteindre l'objectif d'un militaire de réserve pour deux militaires d'active.

Cibles d'augmentation nette des effectifs :

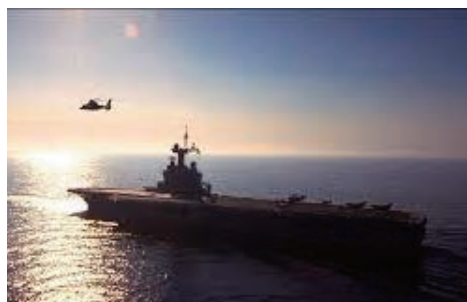
2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
700	700	800	900	1000	1000	1200

Cette LPM renforcera les ressources et les moyens alloués au soutien notamment le Service du Commissariat des Armées (SCA).

Concernant l'ambition infrastructure, un effort particulier sera porté sur l'entretien courant et la remise à niveau des infrastructures opérationnelles et quotidiennes.

Renforcer l'autonomie des armées en matière sanitaire.

Organiser la possibilité de reconstituer des stocks stratégiques des matières ou composants d'intérêts stratégiques.



Pour la CGT les personnels civils sont une fois de plus les grands oubliés.

Cette LPM ne

prend pas en compte leur situation, condition, fidélisation et attractivité.

Ceci ayant été précédemment notifié dans nos diverses déclarations liminaires lors des instances ministérielles CSA M, CAP C... et autres bilatérales.

Pour rappel, la CGT revendique que le budget des armées soit défini en fonction des besoins nécessaires à la défense du pays et des citoyens dans le cadre d'une défense nationale et non projetable. Cette course à l'armement du « va t'en guerre » est en contradiction avec les valeurs que nous défendons en tant qu'organisation pacifiste. Nous militons pour une ratification par la France du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) comme 50 autres pays l'ont déjà fait. Pour rappel en 2021, 40 pays dans le monde concentrent 93% des dépenses militaires mondiales ce qui représente plus de 2100 milliards de dollars.

Pour la CGT il n'est pas acceptable que l'équilibre budgétaire de cette LPM soit assuré par la vente d'armes à l'export.

Pour la CGT, les armes ne sont pas des marchandises et ne peuvent être une variable dimensionnant notre capacité à défendre nos citoyens. Le capitalisme libéral et la mondialisation poussent à une déréglementation dans tous les échanges et même au niveau de la production d'armes. C'est pourquoi la CGT revendique un Pôle Public National de Défense (PPND).

La maîtrise des industries d'armement est un enjeu paraissant dépasser les prérogatives des organisations syndicales mais la CGT se doit de rappeler les valeurs de paix qui animent notre activité syndicale. Le Pôle Public National de Défense est une réponse à la préoccupation de maîtriser toute production en rapport avec les armes.



■ Vie syndicale

Congrès de Lorient

Le 31ème congrès du syndicat CGT de l'Arsenal de Lorient s'est réuni du 20 au 22 septembre 2023 au centre IGESA de Locqueltas à Larmor Plage. Temps fort de la vie de notre syndicat, il a permis aux 73 délégués (Naval Group, MINARM, Sous-traitants et retraités) de prendre le temps de faire le bilan des 3 dernières années et de débattre de la feuille de route pour les 3 prochaines. Une nouvelle Commission Exécutive composée de 19 camarades a été élue à l'issue de ce congrès, elle se rajeunit avec une moyenne d'âge de 47 ans. La plus jeune camarade à la CE à 39 ans et le plus jeune 23 ans. L'entrée d'un jeune camarade de NG du collège Ingénieur et Cadre doit nous aider à nous développer dans ces catégories tout comme chez les



fonctionnaires et contractuels. Le congrès souligne la bonne Qualité de Vie Syndicale et la bonne continuité syndicale avec un nombre de nouvel adhérent croissant depuis 3 ans. Le congrès remercie les camarades investis qui ont quitté la CE et CFC à

ce congrès et leurs souhaitent bon vent ! Enfin, le syndicat remercie également tous nos invités et partenaires qui ont répondu présent à ce congrès. Vive le 31ème congrès de la CGT de l'Arsenal de Lorient et vive la CGT !

Conférence des secrétaires généraux 2023



56 camarades représentants 32 syndicats étaient réunis le 27 septembre à Montreuil.

L'ordre du jour portait le matin sur la qualité de vie syndicale alors que l'après-midi était consacré à l'actualité. De nombreux sujets ont animé les débats.

Orga : Les importantes évolutions dans le domaine doivent se poursui-

vre aussi bien dans les mises à jour de listing que sur la dynamique du plan de syndicalisation.

Des retards toujours préoccupants des règlements Cogétise impactent toutes les structures. Le manque d'implication dans le militantisme est une nouvelle fois souligné.

Un plan de travail spécifique d'aide aux syndicats en difficultés est en cours de développement.

La mise en place de réunions régionales tout comme la clarification du mandat de DFR sont une nécessité dans le rapprochement.

Formation : Demandes de formation en local et spécifiques non redondantes avec celles organisées par la Confédération.

Les nouvelles contraintes posées pour les réservations par le centre de formation vont nous obliger à rechercher plus tôt le nombre de stagiaires suffisant afin d'éviter les pénalités financières liées aux annulations.

Actualité : Présentée par Virginie Parent, co-secrétaire générale, un rapport complet a ouvert les débats.

Un total de 41 interventions sur la journée, la séance s'est clôturée à 16H30.

Protection Sociale Complémentaire

En 2021, le gouvernement a décidé de rendre obligatoire, pour tous les agents publics actifs la souscription d'un contrat de Protection Sociale Complémentaire par la loi portant transformation de la Fonction Publique.

Un accord interministériel a été signé le 22 janvier 2022 par toutes les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique.

Le 5 octobre 2023, la FNTE a signé l'accord collectif relatif à la Protection Sociale Complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident au ministère des armées.

La FNTE n'est pas satisfaite de cet accord qui n'a pas permis d'améliorer les garanties minimales (panier de soins) de l'accord interministériel de la Fonction Publique de l'Etat comme cela était pourtant prévu !

Cependant la signature était nécessaire pour permettre à la FNTE de continuer, au sein du comité de suivi de l'accord ministériel, de défendre les intérêts de l'ensemble des agents du ministère des Armées, de ses EPA, qu'ils soient titulaires, contractuels, ouvriers de l'Etat actifs ainsi qu'à l'ensemble des retraités d'aujourd'hui et à venir.

Qu'en est-il exactement du contenu de cet accord ?

Une obligation (sauf cas de dispense) pour les salariés de souscrire au contrat collectif conclu par le ministère des Armées avec une prise en charge par ce dernier d'au mini-

mum 50 % des cotisations pour un personnel. En plus des garanties minimales obligatoires (panier de soins), des garanties optionnelles (2 formules) sont proposées avec une participation de l'employeur pour un montant de 5 euros maximum.

Les retraités, les ayant droits des bénéficiaires actifs et retraités pourront souscrire au contrat collectif sans participation de l'employeur, excepté pour les retraités les plus modestes, pour lesquels un fond d'aide sera mis en place permettant de prendre en charge une partie des cotisations.

Le panier de soins est estimé à 60 euros.

- L'option 1 à 10 euros pour un adulte et 5 euros pour un enfant,

- L'option 2 à 20 euros pour un adulte et 12 pour un enfant.

Ces chiffres seront affinés lorsque le titulaire du contrat collectif aura été choisi par la commission paritaire de pilotage et de suivi de l'accord d'ici la fin de l'année 2023 ou le début de l'année 2024.

Il est prévu que la mise en place du contrat collectif soit effective au 1er janvier 2025.

La FNTE a défendu l'amélioration du panier de soins comme l'accord interministériel le prévoyait mais le ministère des Armées a fermé la porte à toutes négociations.

Pour la FNTE, introduire les garanties de l'option 1 dans le panier de soins aurait permis au plus grand nombre d'avoir de bonnes garanties de base pour un coût minoré du fait de la participation de l'employeur à hauteur d'au moins 50% des cotisations.

L'administration est restée sourde à notre proposition et a préféré modifier à la marge l'option 1, lésant de ce fait une partie des personnels qui n'auront pas les moyens de souscrire à des garanties optionnelles.

Conférence Nationale UFR 4 et 5 octobre 2023

**Pour un syndicalisme retraité, offensif et renforcé.
Pour un changement de société.**

Avec la participation de : J-F Beal, Bureau UCR, V. Parent et Y. Velly, S G FNTE, J. Heliez, NVO, M. Dueñas, INDECOSA et P. Mortal, IFHS.

Michel Camatte, avant son rapport d'actualité, a rendu un hommage à notre camarade Michel Raynaud, ancien du CN UFR, décédé récemment.

Dans son rapport, Michel a abordé la situation internationale marquée par une intensité accrue des conflits au sein d'un capitalisme mondialisé. Les théâtres de guerre se multiplient dans de nombreux pays. Le phénomène migratoire s'accroît. Le rapport a abordé également la LPM, le PPND et la vente d'armes.

Économie de guerre ou lutte pour la Paix ?

Le rapporteur a consacré une large place aux 2 journées d'actions des 13 et 24 octobre, les liant à la défense de notre Sécurité sociale.

Les nombreuses revendications, la continuité syndicale et d'autres questions comme l'IRCANTEC, la PSC, l'ASCAA, etc... ont animé les débats.

La voix des retraités, le livret d'accueil, l'expression mensuelle et le renforcement du CN ont été abordés.

6 délégués de notre UFR participeront au Congrès de l'UCR à Saint Malo.

**UNE CONFERENCE REUSSIE
POUR ALLER
A LA SYNDICALISATION**





La CGT contre l'extrême droite : un combat de classe

Le RN surfe sur les peurs des couches populaires malmenées par les mutations qu'imposent marchés et concurrence. Son discours est une imposture, un déni de démocratie.

La CGT se réclame de l'internationalisme, de la solidarité entre travailleurs de toutes origines, le monde est structuré par le clivage de classe et non par les frontières.

L'extrême droite française a été démasquée par l'histoire : « *l'attitude patriotique pendant l'Occupation* », hier critère de la représentativité syndicale est actualisée en « *principes républicains* ».

Le RN voudrait noyauter les syndicats, comme l'Action Française l'avait tenté. La CGT naît (1895) pen-

dant l'Affaire Dreyfus (1894-1906), et si en 1889 des militants ouvriers ont soutenu le général Boulanger pour « *réviser la constitution* », le déferlement d'antisémitisme ne trouve guère d'écho.

Face à la montée des fascismes la CGT devient un acteur essentiel : l'appel des deux CGT à la manifestation du 12 février 1934, réponse à l'émeute fascisante du 6, réalise l'unité dans la rue et charge le Front Populaire en gestation de son contenu de classe et de masse.

La CGT sera ensuite dans la Résistance des clandestins d'usine à l'Assemblée d'Alger (A. Croizat).

Même combat lors de la décolonisation, des attentats de l'OAS, des putschs de 1958 et 1961. Les vic-

times de la police du préfet Papon au métro Charonne (1961) étaient toutes à la CGT.

Autre avatar durant les Trente « *Glorieuses* » : de faux syndicats et vraies milices patronales, la CFT-CSL en particulier. En 1982, la mobilisation d'immigrés emmenés par Nora Tréhel les brise.

La CGT a la responsabilité d'une clarification au sein des entreprises. Notre IFHS sera toujours là pour l'y aider. Ne nous laissons pas berner par le discours « social » du RN qui prétend parler au peuple avec ses mots. C'est un camouflage.

L'extrême droite ment, combattons-la de toutes nos forces !

**Militants,
adhérents,
ensemble
soyons
solidaires**

Depuis plus de 30 ans,
la Macif protège
l'activité syndicale

partenariat@macif.fr



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.